

**sauver
james mangé**

condamné à mort
par les racistes
d'Afrique
du sud



Cette affiche réalisée par Topor est en vente au mrp 10 F (conditions spéciales pour collage).

**tout faire
pour sauver
james mangé**

Vous pouvez faire quelque chose pour James Mangé, jeune résistant à l'apartheid de 24 ans, condamné à mort en Afrique du Sud pour ses activités dans le mouvement de libération, l'African National Congress (ANC).

Une série de cartes postales à envoyer au Président Giscard d'Estaing, à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, au président de l'ANC, Olivier Tambo, et au mrp est disponible au siège du Mouvement. Elles doivent être envoyées par milliers. Demandez-les, placez-les autour de vous, faites participer le maximum de monde à leur diffusion ! Si vous pouvez en prendre une série, c'est bien, si vous pouvez en placer 5, c'est mieux. Etes-vous sûr de ne pas pouvoir en diffuser 10, 20 ou plus. Pour sauver la vie de James Mangé, ne soyez pas modestes, faites le maximum.

Chaque jeudi, jour de la semaine où James Mangé a été condamné à la peine capitale, téléphonez votre réprobation à l'ambassade de la République raciste d'Afrique du Sud : (1) 555.92.37. Chaque troisième jeudi du mois, un rassemblement est organisé devant cette ambassade de 18 heures à 19 heures 30. (59, quai d'Orsay, 75007 Paris - Métro Invalides).

Je désire participer à la Commission du mrp contre l'apartheid oui/non
Je commande..... séries de cartes postales de solidarité. 5 F la série
Je commande..... posters (10 F franco).
Je verse..... francs

Nom

Prénom

Adresse

A retourner au mrp, 120, rue Saint-Denis 75002 Paris - CCP Paris 14.825.85.

■ point chaud ■

**alexandre moumbaris évadé des
prisons de l'apartheid nous déclare :**

**«la résistance
se porte bien»**

Alexandre Moumbaris, le prisonnier politique sud-africain dont nous avons annoncé l'évasion dans le dernier numéro de droit et liberté est finalement arrivé en France où se trouvent sa femme et son fils. Il a donné une conférence de presse au mrp dès son arrivée et répond pour vous aux questions de droit et liberté

Q. : Dans quelles conditions avez vous été arrêté par la police sud-africaine ?

Alexandre Moumbaris : Je remplissais une fiche de police à la frontière entre le Botswana et l'Afrique du Sud, avec Marie-Jo ma femme, lorsqu'une dizaine d'individus ont surgi, la saisissant par les cheveux et m'attrapant à la gorge.

Q. : Et que faisiez-vous entre le Botswana et l'Afrique du Sud ?

Alexandre Moumbaris : J'étais chargé de faire passer des militants de l'African National Congress, le mouvement de libération sud-africain, à l'intérieur du pays. Je leur montrais par où ils devaient

passer, puis je traversais la frontière le plus légalement du monde, et je les récupérais à un endroit convenu de l'autre côté. Les camarades que je devais faire passer au moment de mon arrestation purent s'en retourner mais plusieurs autres furent arrêtés. Au jugement, nous étions six : quatre Noirs et deux Blancs. J'ai été arrêté le 19 juillet 1972 et condamné en juin 73 à 12 ans de prison. Je devais répondre de 8 chefs d'inculpation, tous liés à notre activité au sein de l'ANC.

Q. : Y-a-t-il beaucoup de prisonniers politiques blancs en Afrique du Sud ?

Alexandre Moumbaris : En 1972, nous étions 23, mais à la suite des décès, de la libération de ceux qui avaient purgé

Alexandre Moumbaris : « Enfin libre ! »

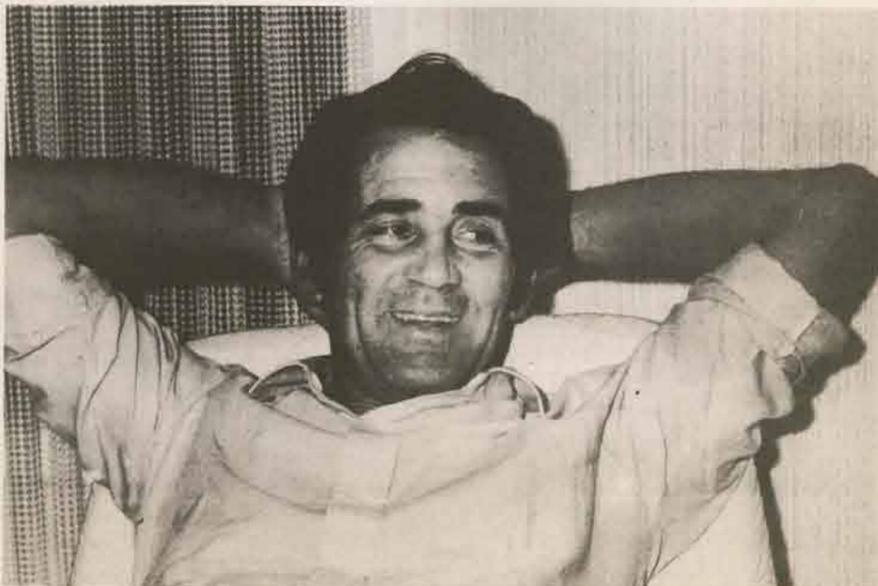


Photo : Abdelhak Senna.



James Mangé : 24 ans, condamné par les racistes d'Afrique du Sud.

leur peine, nous n'étions plus que 9 lorsque nous nous sommes évadés, Timoty Jenkin, Steven Lee et moi.

Q. : Quelle fut votre vie quotidienne durant toutes ces années ?

Alexandre Moumbaris : La période la plus pénible fut celle de la détention préventive où j'étais directement sous la coupe des services de sécurité. Il m'a alors fallu subir des jours et des nuits sans sommeil, sans eau et sans nourriture. D'autres prisonniers ont subi des sévices corporels mais il faut dire que la situation des prisonniers blancs est nettement plus favorable que celles des Noirs.

Je suis resté au secret pendant huit mois. La solitude n'était alors rompue que par les interrogatoires. Puis ce furent les longues années où chaque jour est le même. Ma femme ne fut jamais autorisée à venir me voir.

Les prisonniers noirs, eux, sont couramment battus et il faut vraiment qu'ils arrivent à l'hôpital complètement démolis pour que l'on commence à parler de leur cas. Au reste, un grand nombre d'entre eux n'ont pas survécu à leur interrogatoire.

Q. : Comment résister aux conditions d'incarcération, aux journées toujours identiques ?

Alexandre Moumbaris : Pendant l'incarcération, on continue à lutter. Au lieu de voir la cellule comme un lieu d'emprisonnement, il faut la considérer comme une enclave de liberté. Dans cette enclave on est libre de ses mouvements. Liberté restreinte certes, mais c'est dans cette limite qu'on peut continuer à lutter. D'une certaine manière, la liberté, c'est aussi un état d'esprit et tant qu'on n'est pas soumis moralement à l'ennemi, tant qu'on est prêt à combattre, on est encore libre.

Q. : Et votre évasion ?

droit et liberté ■ n°388 ■ février 1980

Alexandre Moumbaris : Pour des raisons aisément compréhensibles, je ne puis tout dire. Nous nous sommes évadés le 11 décembre par la grande porte de la prison. Ils n'ont pas découvert tout de suite notre fuite car nous avons placé des mannequins dans nos lits et c'est parce que nous avons dû forcer une porte qu'ils se sont rendu compte de notre évasion.

Ils ont essayé de faire courir les bruits les plus divers sur la façon dont nous avons pu quitter une prison de sécurité maximum. Ils ont même prétendu que tout avait été organisé par le KGB et l'ambassade de l'URSS à Lusaka. Tout cela est absurde.

Par contre, je puis vous dire que nous avons immédiatement été pris en charge par l'ANC et le parti communiste sud-africain avec une efficacité considérable. C'est grâce à l'implantation du mouvement de libération dans le pays que nous avons pu le traverser sans encombre malgré les recherches de la police et nous retrouver le 2 janvier à Lusaka.

Depuis 1972, le degré de sophistication de l'organisation de l'ANC s'est dé-

veloppé de façon considérable. Le mouvement est bien armé. Il possède des cadres qui savent parfaitement manier leurs kalachnikov (fusil d'assaut) et dont la détermination politique est admirable. La résistance se porte bien !

Q. : Et maintenant, qu'allez vous faire ?

Alexandre Moumbaris : J'attends de savoir ce que l'ANC va me demander mais ce que j'essaie de faire dès maintenant, c'est de travailler à la campagne de solidarité avec James Mangé, le jeune résistant de l'ANC récemment condamné à mort. Il est très important que cette cause connaisse l'ampleur qu'elle mérite. James Mangé est un combattant héroïque dont l'attitude, durant le procès, a été particulièrement courageuse.

Enfin, je crois qu'il faut lutter pour que les prisonniers politiques soient considérés, en Afrique du Sud, comme des prisonniers de guerre. Bientôt, nous ferons nous-même des prisonniers parmi les gens du régime raciste et il est urgent qu'ils en prennent conscience.

l'afrique du sud contre le sport

Avec un bel ensemble, la presse officielle a repris ces derniers temps la mystification malhonnête selon laquelle l'exclusion de l'Afrique du Sud par le mouvement sportif mondial et notamment la campagne contre la venue des Springboks serait à l'origine des interventions croissantes de la politique dans le sport et c'est, paradoxalement, au moment où les Etats-Unis demandent la suppression des Jeux Olympiques que se développe une campagne de réintégration du sport raciste.

Le 10 septembre 1979, répondant à une enquête du quotidien sportif «L'Equipe» sur le thème «La politique et le sport», Albert Lévy déclarait : «Au nom du mrp, résolument opposé à cette tournée, je peux vous dire : oui, nous désapprouvons les intrusions de la politique dans le sport, nous considérons que les échanges sportifs normaux doivent avoir lieu, se multiplier entre tous les pays, quels que soient leurs gouvernements et leurs régimes politiques, pour le plus grand bien de l'amitié entre les peuples. Dans l'affaire des Springboks, le problème est d'abord sportif : en rugby, comme dans toutes les autres disciplines, l'apartheid vise délibérément les règles sportives les plus élémentaires. A la devise «que le meilleur gagne», ce système substitue la ségrégation dans les clubs et dans les stades (y compris sur les gradins) ; il défavorise sciemment la formation et l'entraînement des sportifs noirs ; il empêche une sélection honnête qui se baserait sur l'affrontement des joueurs sans distinctions « raciales ».

C'est ce qu'affirmait M. Jean François-Poncet, ministre des Affaires Etrangères, le 9 octobre dernier, au Sénat, en répondant à une question de M. Henri Caillaud : «En réalité, n'est-ce pas l'Afrique du Sud qui a mêlé les notions en maintenant dans les différentes disciplines sportives, y compris le rugby, le principe de la ségrégation, un principe qu'aucun pays n'applique au sport, même lorsque les Droits de l'Homme y sont, par ailleurs et dans d'autres domaines, violés ».

Il ajoutait : «Quant au caractère multiracial des équipes sud-africaines qui se produisent à l'étranger, il est perçu — non sans raison, permettez-moi de le dire — par la majorité noire de la population sud-africaine — et j'en ai des témoignages écrits — ainsi que par l'ensemble des pays africains, comme un artifice, comme un arrangement de circonstances qui permet d'organiser de grandes tournées rugbyistiques à l'étranger, lesquelles sont conçues — on doit le

savoir — par l'Etat sud-africain comme des tournées de publicité pour l'Afrique du Sud et pour son système.

Il conviendrait, malgré tout, que le gouvernement français adopte une ligne de conduite plus cohérente dans le domaine de la condamnation de l'apartheid dans le sport car, au moment où M. Jean François-Poncet condamnait la tournée des Spingboks en France, plusieurs de leurs compatriotes (blancs) participaient aux Internationaux de tennis de Roland Garros, tandis qu'un golfeur bien connu pour son activité de propagandiste de l'apartheid, disputait également un tournoi sur notre sol et que l'hymne sud-africain retentissait dans l'enceinte du Circuit Bugatti au Mans pour saluer la victoire d'un pilote motocycliste sud-africain. Par quel subtil distinguo de telles choses peuvent-elles s'admettre ?

parlementaires français à prétoira

Déjà, dans un communiqué du 1^{er} septembre 1979, le mrp déclarait constater « qu'une campagne d'inspiration politique se développe à nouveau en faveur des rugbymen sud-africains ». Ses craintes étaient, hélas, justifiées. Une « mission d'information » composée de parlementaires français accompagnés d'Albert Ferrasse dont on connaît bien les sentiments, est partie le 9 janvier dernier pour l'Afrique du Sud, « afin de mesurer les progrès de l'intégration raciale en sport » dans ce pays. Cette mission ne comprenait pas de socialistes, ni de communistes, car ceux-ci ont refusé d'en faire partie, déclarant qu'ils ne voulaient pas cautionner par leur présence une entreprise qui présentait tous les aspects d'une opération de réhabilitation de l'Afrique du Sud dans le domaine sportif.

Mais le plus mauvais coup porté à la lutte contre l'apartheid dans le sport a été la décision prise par les quatre fédérations de rugby britanniques (celles d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et du Pays de Galles) d'envoyer de fin-mai à mi-juillet l'équipe des « Lions » (une sélection de joueurs des quatre fédérations) en Afrique du Sud, juste avant l'ouverture des Jeux de Moscou (rappelons que l'équipe sud-africaine des Barbarians avait fait une tournée en Grande-Bretagne l'automne dernier), le gouvernement de Madame Thatcher a critiqué la décision des « Rugby Unions », estimant que c'était une violation des accords intervenus en 1977 entre les pays du Commonwealth interdisant tout échange sportif avec l'Afrique du Sud. Le Docteur Danie Craven, président du « South African Rugby Board » a bien saisi la portée de la tournée des « Lions » dans son pays et il a clamé dans le « Daily Mail » : « Je suis maintenant convaincu que l'Afrique du Sud est de retour dans le monde du rugby et qu'elle ne sera plus jamais isolée ».

Mais il compte sans les anti-racistes !
Robert PAC

les fascistes turcs opèrent aussi en France

Selon des statistiques officielles, 2.500 personnes ont été assassinées en Turquie ces trois dernières années. En France aussi les fascistes turcs agissent.

Toutes les couches sociales ont été touchées par la vague de violence politique. Des syndicalistes, des hommes politiques, des universitaires, des journalistes, des personnalités progressistes et démocratiques, des ouvriers, des étudiants connus pour leurs opinions de gauche, sont tombés sous les balles des tueurs qui, pour la plupart, appartiennent à des mouvements fascistes. Bénéficiant de complicités dans l'appareil d'Etat (police, armée, justice, pouvoir politique) et liés au Parti du Mouvement Nationaliste — lequel est représenté au Parlement par 17 députés et a siégé au gouvernement de Front nationaliste de 1975 à 1978 — ces groupes ont créé un véritable climat de terreur en Turquie. Nul n'est à l'abri d'un attentat. Cette situation de fascisme rampant a également des répercussions en Europe de l'Ouest où d'importantes communautés turques sont installées

(près de un million en R.F.A., 100.000 en France, 80.000 en Hollande, 60.000 en Belgique).

« Les fascistes turcs agissent également en France », déclare Okan, syndicaliste à la C.G.T. Ayant été rejetés par les travailleurs, coupés des masses, ils cherchent à s'imposer par la terreur et en développant des campagnes ultra-nationalistes et racistes à propos de Chypre et des Arméniens. Leur but est double : intimider les travailleurs progressistes turcs, briser la solidarité qui lie les travailleurs turcs et les forces progressistes françaises ».

une longue série d'agressions

Ainsi, des associations à vocation culturelle ou religieuse sont créées ici et là

Scène de violence à Ankara



Photo : Metin Yilmaz

par les fascistes turcs. Il ne s'agit, bien souvent, que de paravents derrière lesquels se dissimulent d'autres activités moins avouables. Depuis 1976, année où pour la première fois un étudiant progressiste était gravement blessé à Tours par un commando fasciste, les agressions se sont multipliées. Entre 1976 et 1980, la liste de leurs méfaits est longue : à Strasbourg, un ouvrier turc a été menacé de mort et passé à tabac ; à la gare du Nord, à Paris, des travailleurs turcs progressistes qui distribuaient un tract ont été attaqués par un commando fasciste ; à Sochaux, deux ouvriers turcs qui avaient été agressés et qui avaient porté plainte ont dû quitter la ville et leur emploi ; au Havre, des travailleurs turcs qui désiraient créer une organisation progressiste ont été attaqués ; à Puteaux, un syndicaliste agressé ; à Paris, des cafés fréquentés par des Turcs connus pour leurs opinions progressistes sont régulièrement attaqués par des commandos fascistes possédant des armes à feu.

■ l'événement ■

immigration

le conseil constitutionnel ampute la loi bonnet

L'annulation par le Conseil Constitutionnel d'une partie de la loi Bonnet montre que la lutte est payante et qu'il est possible de faire reculer le gouvernement dans sa politique anti-immigrés.

Votée malgré l'opposition des parlementaires socialistes et communistes (le 6 décembre 1979 à la Chambre des députés et le 11 décembre au Sénat), la loi Bonnet qui vise à « régler les conditions d'entrée et de séjour des étrangers » a été, en partie, annulée le mercredi 9 janvier par le Conseil Constitutionnel. Saisi par environ 120 députés communistes, radicaux de gauche et socialistes, le Conseil Constitutionnel a jugé que l'article 6 de la loi Bonnet est contraire à l'article 66 de la Constitution qui prévoit que « nul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi ».

L'article 6 de la loi présentée par le ministre de l'Intérieur contrevient manifestement à ces dispositions puisqu'il indique que « la personne expulsée peut, s'il y a nécessité, être détenue jusqu'à l'exécution effective de l'expulsion dans les

Début janvier, 10 personnes ont ainsi été blessées par balle dans le 20^e arrondissement. Les attaques de cafés par des commandos fascistes sont monnaie courante. Dans certains foyers (Thiais et Puteaux), les fascistes turcs organisent des « collectes ». Certains d'entre eux participent également aux milices patronales mises en place dans plusieurs usines (en particulier chez Citroën).

La vague de violence n'a pas épargné la R.F.A. Un travailleur turc a été tué le 8 janvier dernier à Berlin-Ouest (8 de ses camarades ont été blessés) par des militants d'extrême-droite. Un événement inquiétant dans la mesure où il montre que les activistes turcs sont décidés à durcir leur action en Europe, à faire monter d'un cran la tension, à généraliser la terreur. Une stratégie qu'il convient d'enrayer avant que l'irréparable ne soit commis.

mémoire les déclarations de M. Stoléro affirmant que les avis du Conseil d'Etat ne « changeront pas la politique du gouvernement ». Le secrétaire d'Etat à l'immigration a fait mieux depuis puisqu'il n'a pas hésité, et ce dès le mois d'août dernier, à envoyer aux préfets une circulaire reprenant les principales dispositions de la loi portant son nom qu'il présentera au Parlement à... la prochaine session de printemps.

et maintenant la loi d'ornano

La politique d'immigration du gouvernement vient de « s'enrichir » d'un troisième volet : le projet de loi d'Ornano qui réglemente les conditions de logements en foyer des étrangers. Il prévoit plusieurs dispositions qui contredisent directement les revendications légitimes des résidents : le résident n'est pas considéré comme étant un locataire, il paiera non un loyer mais une « redevance » ; le gestionnaire fixera lui-même le prix et la nature des services ; le prix de la redevance ne sera pas négocié ; le contrat instaurera des règles sévères à l'entrée et au maintien des résidents dans les foyers ; le contrat sera conclu pour un mois et reconductible par tacite reconduction, sa durée est donc indéterminée. Ces règles vont multiplier les possibilités d'arbitraire et de sélection des résidents qui verront leur vie collective limitée. Les foyers, après le métro et les hôpitaux, vont-ils devenir des pièges à immigrés ?

Devant le foyer Sonacotra de Garges-les-Gonnesses.



Photo : Abdelhak Senna